

**Décision n° 2023/04**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	Institut supérieur des biotechnologies de Paris
Sigle :	SUPBIOTECH
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Site(s) de l'école :	Villejuif, Lyon

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2019/02-13

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Villejuif.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CRÉPON (membre de la CTI et rapporteure principale), Nadine LECLAIR (membre de la CTI et co-rapporteure), Jean LE QUENVEN (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Anaïs LIQUIER (experte élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 18 avril 2023 ;
- Entendus Madame Vanessa PROUX, directrice générale, et Monsieur Thierry PICAUD, directeur des études du cycle ingénieur et adjoint de la direction générale.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

### Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris <a href="#">sur le site de Villejuif et sur le site de Lyon (uniquement la 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur sur le site de Lyon)</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris <a href="#">sur le site de Villejuif</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris <a href="#">sur le site de Villejuif</a>	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'établissement

- Formaliser les relations de Sup'Biotech avec l'université Paris-Saclay afin de concrétiser la contribution de l'école à la politique de site ;
- Développer les ancrages universitaires sur la région lyonnaise ;
- Poursuivre le développement des activités de recherche notamment en concluant des partenariats adaptés sur le site lyonnais ;
- Mettre en œuvre les projets de recrutement d'enseignants-chercheurs tel que prévu afin notamment d'assurer le ratio d'enseignements assurés par ces derniers dans les cursus ingénieurs ;
- Intégrer dans le système de management de la qualité des indicateurs spécifiques dédiés au pilotage du site de Lyon et à l'articulation des activités d'enseignement entre les deux campus ;
- Renforcer la politique sociale notamment à travers la mise en œuvre d'un programme de bourses internes plus ambitieux.

#### Pour les voies de formation

- Formation initiale sous statut d'étudiant (FISE) : augmenter le ratio des enseignements donnés par les enseignants chercheurs permanents à au moins 20% avec un objectif de 25% ;
- Formation initiale sous statut d'apprenti (FISA) : impliquer l'école dans la formation de spécialisation correspondant aux majeures et mineures de la FISE qui pour l'instant est déléguée aux entreprises ;
- Mettre en œuvre un plan d'actions afin d'augmenter significativement la mobilité internationale entrante.

L'établissement établira un tableau de suivi des recommandations. Ce document devra être transmis le 15 décembre 2025, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

**Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des biotechnologies de Paris sur le site de Villejuif	2023	2027-2028

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 18 avril 2023.

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la commission des titres d'ingénieur Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Patrick OBERTELLI, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Layth SLIMANE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER

Décision approuvée en séance plénière à Paris le 16 mai 2023.

La rapporteure principale  
Elisabeth CRÉPON

Le secrétaire greffier

*MAD*

Le vice-président  
Fabrice LOSSON

